



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement de la géothermie profonde

Question écrite n° 20744

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la possible suppression d'un mécanisme d'aide encourageant le développement de la géothermie profonde. En effet, l'exécutif a décidé de retirer dans son ébauche de projet de loi sur la programmation pluriannuelle de l'énergie les aides à la production d'électricité issue de la géothermie. Or il semblerait que cette énergie, renouvelable, décarbonée, et disponible de façon continue toute l'année est un investissement d'avenir capable de répondre aux ambitions en matière de transition énergétique. Néanmoins la géothermie nécessite des financements considérables comme l'a montré l'implantation du premier site français de géothermie profonde, situé à Soutz-Sous-Forêts en Alsace. Ainsi, sans ces subventions, c'est toute une filière naissante qui est menacée d'extinction. Pourtant, un programme de recherche et de développement de la filière permettrait de réduire sensiblement les coûts à l'avenir. Aussi, il souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend encourager les possibilités qu'offre cette technologie prometteuse en termes d'emploi et de production d'énergie décarbonée.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20744

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5792

Question retirée le : 7 juillet 2020 (Fin de mandat)